

Les votes de Nogaro et Eauze annulés

D'autre part Xavier Ballenghien et Valérie Manissol sont inéligibles pour six mois



Les votes de Nogaro et Eauze annulés



Le Conseil constitutionnel annule les votes du second tour de l'élection présidentielle dans les communes d'Eauze et Nogaro. Ce sont 840 votes pour Nogaro et 1 974 pour Eauze qui passent à la trappe au grand dam des maires, **Christian Peyret, et Michel Gabas.**



Ces derniers n'ont guère apprécié le comportement de la magistrate venue pour contrôler les bureaux de vote. Cette dernière estime que le président du bureau de vote ne doit pas quitter la salle sous aucun prétexte même s'il y a des membres du Conseil Municipal de la majorité et de l'opposition. Pour Nogaro, le maire était dehors devant le bureau de vote et en discussion avec des électeurs et pour Eauze le maire participait à la Journée des déportés pour déposer une gerbe sur la stèle commémorative. Les deux maires sont complètement abasourdis « de cet excès de zèle » qui manque de respect envers les électeurs.

Xavier Ballenghien et Valérie Manissol, inéligibles pour six mois

Toujours dans le cadre d'élections, mais cette fois-ci au niveau des dernières élections départementales, ce sont Xavier Ballenghien et Valérie Manissol qui se voient sanctionnés « inéligibles pour six mois » par le tribunal administratif de Pau en raison du dépôt tardif de leur compte de campagne. Ce dernier qui aurait dû être transmis au plus tard le 17 septembre 2021 a été remis le 2 novembre 2021. Cela a pour conséquence de mettre en place de nouvelles élections de Conseillers Départementaux sur le canton de Lecture-Lomagne. Quant aux autres mandats de Xavier Ballenghien et Valérie Manissol, ceux-ci restent valides.